

Mise en place d'un dispositif d'intervention en cas de situations traumatogènes en entreprise



Mme Charlotte BESSON – Psychologue du travail – AMIEM – Vannes
Mme Laurence LE BRAS – Infirmière Santé travail – AMIEM – Vannes

Introduction

Dans le cadre du projet de Service de l'AMIEM « *Demain 2016* », et plus spécifiquement concernant l'axe des risques psychosociaux, le Service a souhaité conduire une action sur la prise en charge d'événements traumatogènes en entreprise. Cette action fait suite à un besoin exprimé par des médecins du travail, à l'embauche d'une seconde psychologue du travail et à un constat issu du Mémoire d'une infirmière en Santé Travail du Service.

Objectifs

Elaborer un dispositif d'intervention lors de situations traumatogènes en entreprise à destination des adhérents. Apporter un appui méthodologique et de terrain aux médecins du travail. Créer du partenariat avec les organismes traitant de la victimologie (UMP, CUMP, consultants externes).

Méthodologie utilisée

Un groupe de travail pluridisciplinaire (médecins du travail, IDEST, psychologues du travail et secrétaires) a été créé, sur la base du volontariat, pour mener une réflexion sur cette thématique et construire un dispositif d'intervention.

Actions et/ou résultats

- Formation en victimologie pour les membres du groupe AMIEM victimologie ;
- Construction d'un dispositif d'intervention ;
- Elaboration de fiches pratiques d'intervention ;
- Création d'un partenariat avec les CUMP et les UMP du département ;
- Communication interne sur ce dispositif ;
- Réalisation d'une plaquette « fiches – conseils pour les adhérents ».

Discussion

Une étude descriptive réalisée en 2011, au sein de l'AMIEM, a confirmé les besoins de la mise en place d'un dispositif d'intervention en cas de situations traumatogènes dans les entreprises. Les médecins se sentent « démunis » et les employeurs souhaitent une aide à l'analyse et un soutien face à ce type d'événements. Une formation du groupe de travail pluridisciplinaire avec une victimologue a permis d'élaborer un dispositif d'intervention. Un partenariat avec deux CUMP a été défini pour assurer une cohérence et un soutien dans les interventions. Cette action innovante au sein de l'AMIEM, nécessite un plan de communication important afin de s'assurer de son appropriation par les entreprises. Un travail d'identification des ressources externes pour les suivis individuels reste à mener.

Conclusion

Ce dispositif, élaboré en pluridisciplinarité, s'inscrit dans le projet de Service « *Demain 2016* ». Il permet de répondre aux besoins exprimés par le Service, mais surtout d'accompagner les entreprises lors de situations traumatogènes. Selon les situations rencontrées, un ajustement du dispositif sera éventuellement à envisager, notamment lors des supervisions.